centre d'information et d'orientation
Talence-Mérignac
Académie Bordeaux

LES CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION
vous informent

ORIENTATION APRÈS LE BACCALAURÉAT

Orient' Express

N° 19 - Mai 2019

FORMATIONS… PROCÉDURES… AGENDA… MÉTIERS… EMPLOI…

@ Newsletter de l'orientation post bac

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Mercredi 15 Mai 2019

Début de la phase d'admission !

15 mai - 19 juillet
PHASE PRINCIPALE D'ADMISSION

INSCRIPTION
dans la formation que j'ai acceptée

17-24 JUIN
Épreuves du Bac
▼
Suspension de la procédure d'admission

25 juin
14 septembre
PHASE COMPLÉMENTAIRE

Phase principale d'admission : 15 mai ---▸ 19 juillet 2019

1 PROPOSITIONS RÉPONSES DES ÉTABLISSEMENTS > 2 RÉPONSES DES CANDIDATS À CES PROPOSITIONS

Attention aux délais de réponse !

Mercredi 15 mai

Je me connecte

Accéder à mon dossier

N° de dossier :

Mot de passe :

Connexion

▶ **Je consulte dans mon dossier Parcoursup les réponses données par les formations pour chaque vœu et sous-vœu que j'ai formulé.**

Je recevrai les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Chaque fois qu'un candidat confirmera ou renoncera à une proposition reçue, il libèrera des places qui seront ensuite proposées à d'autres candidats. Chaque jour, de nouveaux candidats auront donc de nouvelles propositions.

Quand une proposition arrive, une alerte est envoyée :
- ✓ sur mon portable via l'**application Parcoursup** que j'ai téléchargée,
- ✓ dans ma **messagerie personnelle** (via l'adresse mail demandée au moment de l'inscription sur Parcoursup),
- ✓ dans la **messagerie intégrée à Parcoursup**.

▶ LES TYPES DE RÉPONSE QUE JE PEUX RECEVOIR...

Pour une **formation sélective** (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI, EFTS, etc.) :

- **Oui** : j'ai une proposition d'admission et je dois y répondre dans les délais indiqués
- **Oui - en attente d'une place** : je suis sur liste d'attente et j'ai connaissance de ma position sur celle-ci
- **Non** : je suis refusé dans cette formation.

Pour une **formation non sélective** (licence, 1ère année des études de santé - PACES) :

- **Oui** : j'ai une proposition d'admission et je dois y répondre dans les délais indiqués
- **Oui-si** : j'ai une proposition d'admission et la formation me propose de suivre un parcours adapté avec des remises à niveau permettant de renforcer ma capacité à réussir dans la formation. Je dois y répondre dans les délais indiqués
- **Oui - en attente d'une place** : je suis sur liste d'attente et j'ai connaissance de ma position sur celle-ci.

Que veut dire Oui-si ?

Cela veut dire que je serai accepté définitivement dans cette formation uniquement si j'accepte de suivre un parcours de formation personnalisé (remise à niveau, soutien, tutorat ...).

N.B. Ce parcours m'est proposé car la formation aura considéré que j'ai besoin de renforcer certaines compétences nécessaires pour réussir dans la formation.

▶ LES DÉLAIS DE RÉPONSE AUX PROPOSITIONS DES ÉTABLISSEMENTS...

Si j'ai une proposition d'admission...

- **entre le 15 mai et le 19 mai** ---▶ **j'ai 5 jours pour répondre (J+4).**

Exemple : je reçois une proposition d'admission le 18 mai : je peux accepter ou renoncer à celle-ci jusqu'au 22 mai (23h59).

- **à partir du 20 mai** ---▶ **j'ai 3 jours pour répondre (J+2).**

Exemple : je reçois une proposition d'admission le 5 juillet, je peux accepter ou renoncer à celle-ci jusqu'au 7 juillet (23h59).

17-24 JUIN
Épreuves du Bac
▼
Suspension de la procédure d'admission

Pendant les épreuves écrites du baccalauréat (17 juin - 24 juin), l'envoi des propositions d'admission est interrompu et les délais de réponse sont suspendus.
Je garde toujours la possibilité de répondre aux propositions reçues avant le début des épreuves.
Exemple : je reçois une proposition d'admission le 16 juin (1 jour avant les épreuves du bac), je peux accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 26 juin 2019 (23h59).
< 1 jour avant les épreuves > < 8 jours de suspension du délai pendant les épreuves > < 2 jours après >

Je suis attentif aux **délais de réponse indiqués en face de chacun de mes vœux** et je n'oublie pas de **confirmer** mes choix avant de quitter ma session.

Si je ne réponds pas à une proposition d'admission dans les délais prévus, je perds toutes les propositions d'admission qui me sont faites et mes vœux en attente.

Si je suis dans cette situation, j'ai la possibilité, **pendant 5 jours après l'expiration du délai**, de me connecter à mon dossier Parcoursup pour demander le **rétablissement de mes vœux en attente** en envoyant un message via « contact ».

▶ LES PRINCIPAUX CAS DE FIGURE ◀

1. J'ai reçu une seule proposition d'admission (Oui ou Oui-si) et j'ai des vœux en attente.

↳ Si cette proposition me plait, **je l'accepte** en respectant le délai de réponse.

Je peux y renoncer, mais attention je ne suis pas assuré d'avoir, avant la fin de la phase principale, une proposition d'admission sur l'un de mes vœux en attente.

VOUS ÊTES SUR LISTE D'ATTENTE — Don't FORGET!

En ce qui concerne mes **vœux en attente, je dois indiquer ceux que je souhaite maintenir**, sinon ils seront supprimés.

Comment connaître ma position en liste d'attente ?

VOUS ÊTES SUR LISTE D'ATTENTE

Dans la rubrique « Admission », en face de chaque vœu en attente, je peux cliquer sur le bouton « Plus d'information sur la liste d'attente » pour obtenir les informations suivantes :

- *ma position dans la liste d'attente ;*
- *le nombre total de candidats dans la liste d'attente ;*
- *le nombre de places dans la formation ;*
- *si l'information est disponible et exploitable, le rang du dernier candidat appelé en 2017-2018.*
  - ✓ A partir du 15 mai 2019, il sera indiqué pour chaque formation le rang de classement de la dernière personne à avoir reçue une proposition d'admission en 2017-2018.
  - ✓ Cette information ne concerne pas les formations qui n'étaient pas disponibles sur Parcoursup lors de la précédente session.

2. J'ai reçu plusieurs propositions d'admission (Oui ou Oui-si) et j'ai des vœux en attente.

↳ **Je ne peux en accepter qu'une seule**. Je choisis celle que je préfère en respectant le délai de réponse.

↳ Lorsque j'accepte une proposition, **je renonce aux autres propositions** et ainsi je libère des places qui pourront être proposées à d'autres candidats.

VOUS ÊTES SUR LISTE D'ATTENTE

En ce qui concerne mes **vœux en attente, je dois indiquer ceux que je souhaite maintenir**, sinon ils seront supprimés.

3. J'ai reçu une proposition d'admission sur Parcoursup, mais j'attends une réponse pour une formation en dehors de la plateforme et qui m'intéresse davantage.

↳ Je peux **accepter la proposition reçue sur Parcoursup** jusqu'à ce que je reçoive une réponse de l'autre formation en dehors de la plateforme. Si cette réponse est positive, je dois obligatoirement **renoncer à la proposition d'admission sur Parcoursup** pour qu'elle bénéficie à un autre candidat et je dois me désinscrire de la plateforme.

N.B. *L'attestation de désinscription doit être téléchargée puis complétée par les candidats qui ont été admis dans une formation d'enseignement supérieur hors Parcoursup en France et qui souhaitent y réaliser leur inscription administrative. Cette attestation, délivrée par la plateforme, est indispensable pour garantir de ne plus avoir de vœux en cours sur Parcoursup. Elle sera téléchargeable directement dans mon dossier, rubrique « Admission » à compter du 15 mai 2019.*

4. Je n'ai reçu que des réponses « en attente ».

↳ Des places vont se libérer au fur et à mesure que d'autres candidats vont renoncer à leurs vœux. Une alerte me sera envoyée dès que j'aurai une proposition.

VOUS ÊTES SUR LISTE D'ATTENTE

Si je n'ai **que des vœux en attente**, ils sont **maintenus automatiquement** : je n'ai rien à faire.

Si, parmi les formations pour lesquelles je suis en attente d'une place, certaines ne m'intéressent plus, j'y renonce pour libérer des places.

5. Je n'ai reçu aucune proposition d'admission.

↳ Je pourrai formuler de **nouveaux vœux lors de la phase complémentaire à partir du 25 juin** pour des formations ayant des places disponibles.

↳ Après les résultats du baccalauréat, dans chaque académie, une commission pilotée par le recteur (**commission d'accès à l'enseignement supérieur - CAES**) examinera la situation des candidats en vue de leur proposer d'autres formations proches de leurs choix initiaux. Il est important dans ce cas précis de **bien compléter la rubrique « Ma préférence »** en élargissant au maximum vos souhaits d'orientation afin d'aider au maximum la CAES dans son rôle d'accompagnement.

6. J'ai formulé des vœux uniquement pour des filières sélectives (BTS, DUT, CPGE, écoles ; IFSI, EFTS...) et je n'ai reçu que des réponses négatives.

↳ Du **25 juin** au **14 septembre**, je pourrai **formuler de nouveaux vœux dans des formations ayant des places disponibles**, via la **phase complémentaire**.

↳ Après les résultats du baccalauréat et si je participe à la phase complémentaire, je pourrai demander l'accompagnement individualisé de la **commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)**.

7. J'ai formulé des vœux en apprentissage.

ATTENTION La réponse « **retenu sous réserve de contrat** » n'est **pas une proposition d'admission**. Cela signifie que je dois impérativement, pour finaliser mon admission dans la formation, **trouver un employeur pour signer un contrat d'apprentissage**.

Dès que je suis en possession d'un contrat signé, je dois le transmettre le plus rapidement possible à l'établissement pour recevoir la proposition définitive d'admission sur la formation.
J'ai jusqu'à 3 mois après le début de la formation pour trouver un contrat d'apprentissage.

Attention, pour certaines formations dans lesquelles le nombre de places en apprentissage est limité, vous pourriez perdre votre place en fonction des délais d'obtention de votre contrat.

PHASE D'ADMISSION C'EST NOUVEAU !

▶ OPTION RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

▶ option facultative à partir du 25 juin

A partir du 25 juin : la plateforme proposera aux candidats une **option facultative** appelée le « **répondeur automatique** ».

Celui-ci vous permettra, **lorsque vous êtes sûr de vos choix**, **d'ordonner tous vos vœux "en attente" par ordre de préférence** pour que le répondeur automatique puisse répondre positivement à votre place aux propositions d'admission reçues. Si une proposition d'admission est faite sur votre vœu en attente ou l'un de vos vœux en attente, **votre acceptation sera automatique, selon l'ordre que vous avez identifié**. Le répondeur automatique évitera d'avoir à se connecter chaque jour sur la plateforme.

Exemple 1

Clara a maintenu un vœu en attente. Elle a donc programmé sur le répondeur automatique un seul vœu favori en attente. Si vous recevez une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.

Exemple 2

Thomas a déjà accepté une proposition et a 3 vœux en attente qu'il a classés dans le répondeur automatique. Il reçoit une proposition d'admission pour le vœu en attente classé n°2, il est alors accepté automatiquement. Le vœu n°3 en attente est supprimé tandis que le vœu n°1 en attente est maintenu.

▶ LES POINTS D'ÉTAPE

Vous êtes concernés par les points d'étape si vous avez des vœux en attente.
Les candidats qui ont accepté de manière définitive une proposition d'admission (sans maintien de vœux en attente) ne sont pas concernés par ces points d'étape.

VOUS ÊTES SUR LISTE D'ATTENTE

Point d'étape 1 ▶ du 25 au 27 juin

Point d'étape 2 ▶ du 6 au 8 juillet

↳ **Vous n'avez que des vœux en attente** : il vous sera demandé de **confirmer les vœux en attente que vous souhaitez maintenir**.

↳ **Vous avez accepté une proposition tout en maintenant des vœux en attente** : il vous sera demandé de **confirmer la proposition acceptée** et d'indiquer les **vœux « en attente » que vous souhaitez maintenir** dans votre dossier.

Vous avez un **délai de 3 jours** **pour confirmer vos vœux dans le cadre des points d'étape**. **Si ce délai n'est pas respecté, vos vœux en attente puis votre éventuelle proposition d'admission, seront considérés comme abandonnés**.

Une alerte vous sera envoyée pour vous rappeler chaque point d'étape à réaliser sur votre dossier.

Point d'étape final ▶ **du 17 au 19 juillet**

↳ Vous avez accepté une proposition en maintenant un/des vœu(x) en attente, vous devrez dans la période définie, **confirmer votre choix d'inscription dans la formation acceptée**.

N.B. Les modalités précises de ce dispositif seront communiquées ultérieurement.

Je m'inscris!

▶ INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DANS L'ÉTABLISSEMENT CHOISI ◀

Dès que j'ai **accepté de manière définitive** une proposition d'admission et donc une formation, je dois **procéder à l'inscription administrative auprès de l'établissement** que j'ai choisi. Les informations sur les dates et modalités d'inscription seront communiquées par la formation dans mon dossier Parcoursup.

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Des questions sur la procédure, sur votre dossier ?

▶ Numéro vert **0800 400 070** ▶ **Messagerie contact** depuis votre dossier candidat

Actualité de Parcoursup sur les réseaux sociaux

https://www.facebook.com/ParcoursupInfo
https://twitter.com/parcoursup_info
https://www.snapchat.com/add/deveniretudiant

Les services d'information et d'orientation vous conseillent et vous accompagnent

centre d'information et d'orientation

Centres d'Information et d'Orientation de l'académie de Bordeaux

Annuaire des CIO : www.ac-bordeaux.fr/cid78477/les-centres-information-orientation.html

université de BORDEAUX — Université BORDEAUX MONTAIGNE — UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Services Universitaires d'Information et d'Orientation des universités

Annuaire des SUIO : http://www.ac-bordeaux.fr/cid78423/services-universitaires-information-orientation-suio.html

ACTUALITÉ DE L'ORIENTATION APRÈS BAC

twitter — ORIENT' APRÈS BAC

@OrientApresBac https://twitter.com/OrientApresBac